

**Le projet Macron/Delevoye de retraites par points**

Ce projet concerne, pour l'essentiel, le régime général du secteur privé. Il consiste en un achat de points pendant les périodes d'activités durant les 43 années avant vos 64 ans.

64 ans car c'est l'âge "pivot" dans le projet de loi. Ce que l'on sait, c'est que si l'on part avant 64 ans, il y aura une forte décote et cela quelle que soit le nombre d'années travaillées. Si le gouvernement abandonnait l'âge pivot le calcul de la retraite se ferait quand même sur le nombre de points acheté, c'est-à-dire sur les 43 années.

**Ce qui change :**

Pour le **privé** : ce n'est plus les 25 meilleures années qui sont prises en compte mais 43 années. Que vous ayez travaillé ou pas.

Pour les **fonctionnaires** : ce n'est plus les 6 derniers mois mais 43 années et tant pis pour le dernier grade et indice.

**Mais l'achat de points ne se fait pas toujours :**

- Mise en invalidité : pas de point
- Période de chômage : pas de point hors des périodes indemnisées qui sont depuis le 1er novembre 2019 très réduites
- Maladie : pas de point
- Maternité : pas de point ou peut-être un peu quand même (enfin ça dépendra du contexte économique...), et **suppression des trimestres validés** du système actuel
- Temps partiel : nombre de points proratisé
- Études : pas de point (il faut donc avoir commencé à travailler à 21 ans pour cumuler 43 ans à 64 ans)
- Réversion : oui mais droits ouverts à 62 ans au lieu de 55 ans actuellement (retard jusqu'à 7 ans dans les cas les plus dramatiques)
- Bas salaires : peu de points achetés

A 64 ans, peu de travailleurs auront travaillé pendant 43 années à temps complet et sans interruption. Ils seront donc obligés de travailler au-delà des 64 ans, non pas uniquement pour acheter des points mais surtout pour pouvoir subsister. Le montant de leur retraite ne leur permettant pas un revenu suffisant pour vivre.

Pour ceux qui auront 43 années d'activité à temps plein, le nombre de points achetés lors des périodes de faibles rémunérations sera réduit et cela générera mathématiquement une baisse du montant de la retraite par rapport au système actuel qui prend en compte les 25 meilleures années (ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires). Pour faire simple, 75 % (50 % du régime général + 25 % de la complémentaire) de la moyenne des salaires des 25 meilleures années est plus important/intéressant que 75 % (? ou moins ? car la valeur du point est incertaine) des salaires de 43 années. Pour les fonctionnaires, 75,% du salaire des 6 derniers mois est plus intéressant qu'un nombre de points achetés sur 43 ans.

**La valeur du point :**

Elle sera fixée chaque année par les partenaires sociaux (tiens donc !) dans une enveloppe budgétaire fixée par l'Etat (ah voilà l'embrouille ! les syndicats seront chargés de faire le sale boulot). Comme le nombre de retraités va augmenter et l'enveloppe budgétaire non : blocage du financement des retraites à hauteur de 14 % du PIB, c'est soit la valeur du point de service qui devra forcément être réduite, soit la valeur du point d'achat qui sera augmentée, ou les deux...

Même s'il est question maintenant de fixer la valeur du point par la loi, il s'agirait de la valeur de paiement du point, pas de son achat. Le gouvernement pourra augmenter le coût d'achat à sa guise en fonction du contexte économique réduisant d'autant le nombre de points. Sur le prix d'achat, il n'y aura aucun cadrage par la loi. Mais quand bien même, il y en aurait un : une loi se modifie. Par exemple, les lois de financement de la sécurité sociale sont constamment modifiées comme beaucoup d'autres d'ailleurs.

Revenons sur la valeur de paiement du point qui serait figée par la loi. Avec l'inflation, il y aura toujours du retard et donc un manque à gagner (les fonctionnaires connaissent très bien ce processus avec la faible augmentation et le gel du point d'indice qui a engendré une baisse du pouvoir d'achat depuis 2000 de 25 %...).

Les salariés avertis n'ont pas le choix : soit nous bloquons l'économie maintenant pour faire céder M. Macron et son gouvernement, soit ça sera la misère pour tous lors de la retraite.

Les confédérations, les fédérations et leurs syndicats ne s'y sont pas trompés en appelant dès septembre 2019 à la grève reconductible et générale à tous les secteurs à partir du 5 décembre.

Pour mémoire, le taux actuel d'emplois des seniors de 55 à 62 ans est extrêmement faible. L'espérance de vie en bonne santé diminue maintenant depuis plusieurs années et la tendance s'amplifie.

Où se trouve l'argent des retraites que le gouvernement souhaite offrir aux fonds de pensions ?

- Dans le secteur privé bien sûr, dans le régime général qui couvre **18 millions de salariés**
- Le code des pensions civiles et militaires ne couvrant lui que **4,4 millions de fonctionnaires**
- Les conventions collectives particulières, en ce qui concerne la retraite, négociées avec le patronat. Celles qu'on appelle "les régimes spéciaux" ne couvrent que **400 000 salariés** (du secteur privé)
- Les autres travailleurs : indépendants, agriculteurs, etc. : environ 10 millions.

**Pour les retraités actuels** : Une fois notre système actuel par répartition détruit, les cotisations sociales prélevées par la Sécurité sociale et transférées aux retraités n'existeront plus, les retraites devront être versées par l'Etat. Le projet de loi de retraite par point intègre cela, alors tous les retraités actuels verront le montant de leur retraites transformé en points permettant d'intégrer les retraités dans le nouveau système à enveloppe budgétaire constante (pas plus de 14 % du PIB).

**Pour les cas particuliers** : Comme le minimum vieillesse, les travailleurs handicapés, les invalides... l'Etat interviendra en puisant dans l'enveloppe budgétaire fermée (les fameux 14 % du PIB à ne jamais dépasser). La solidarité se fera donc par la contribution des retraités, les plus pauvres donc, mais surtout pas, oh non jamais, par les premiers de cordée.

**Vous avez dit Égalité, Fraternité ?** Aujourd'hui 42 régimes existent. Demain, c'est 43 millions (29 000 000 travailleurs salariés et non salariés + 14 350 000 retraités actuels), tous différents, accentuant les inégalités, la pauvreté et l'injustice. Sans aucune solidarité intergénérationnelle.

L'Etat s'accapare au passage les milliards des réserves des différents régimes (professions libérales comprises) pour renflouer les banques et spéculateurs au détriment de l'économie réelle.

**Sur la clause du grand-père** : Quels parents, quels syndicats pourraient accepter de sacrifier ses propres enfants ou la jeunesse pour un système qui, de toute façon, permettra au gouvernement actuel et suivant de réduire le montant de la retraite de tous.

**L'Union Européenne exige 12 % du PIB**: Le gouvernement indique que l'enveloppe fermée est de 14 % du PIB mais avant la contestation syndicale, le gouvernement souhaitait abaisser cette enveloppe des 14 % actuels à 12 % du PIB pour respecter les directives européennes qui l'exigent sous prétexte que tous les pays européens sont à ce niveau.

Si la réforme passe, il est sûr et certain que les futurs gouvernements répondront, comme d'habitude, aux injonctions de l'Union Européenne.

2 points de moins représentent 47 milliards d'euros. Pris sur nos retraites, et donc sur l'économie réelle.

**Synthèse réalisée par l'UD FO 30**

Adhérez en ligne: <https://www.force-ouvriere.fr/adherer-10950> ou par mail: [secretariat@fo30.org](mailto:secretariat@fo30.org)